



COMMISSION EUROPÉENNE

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

POSTE PRIORITAIRE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ
LES DOSSIERS DE CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS PAR LES
ADMINISTRATIONS GESTIONNAIRES*, AU PLUS TARD LE 18/06/2025, AU
SGAE A

FOUAD ACHIBA, ADJOINT AU CHEF DE BUREAU

FOUAD.ACHIBA@SGAE.GOUV.FR

LUCIE APPRIOU, ADJOINTE AU CHEF DE BUREAU

LUCIE.APPRIOU@SGAE.GOUV.FR

COPIE À DAVID SZWARCBERG, CHEF DU BUREAU « COORDINATION,
COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES, INFLUENCE »

DAVID.SZWARCBERG@SGAE.GOUV.FR

*** TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE ADRESSÉ DIRECTEMENT AU SGAE**
PAR LE CANDIDAT NE POURRA ÊTRE RECEVABLE

DG – Direction – Unité	HR-DS-Investigations&Analyse
Numéro de poste Sysper:	487796
Personne de contact:	M Attila Lajos
Prise de fonctions souhaitée:	3 trimestre 2025
Durée initiale:	2 années
Lieu de détachement:	☒ Bruxelles ☐ Luxembourg ☐ Autre: Click or tap here to enter text.
Type de détachement	☒ Avec indemnités ☐ Sans frais
Cet avis de vacance est ouvert aux:	
☒ États Membres de l'UE ainsi qu'aux ☐ pays AELE suivants: ☐ Islande ☐ Liechtenstein ☐ Norvège ☐ Suisse ☐ pays tiers suivants: ... ☐ organisations intergouvernementales suivantes: ...	
☐ Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)	

Délai des candidatures	☒ 2 mois ☐ 1 mois
	Date limite pour postuler: 25-06-2025

Présentation de l'entité (nous sommes)

L'unité HR.DS.2 est chargée d'investigation et d'analyse au sein de la direction de la sécurité de la DG Ressources Humaines et Sécurité. Sa mission est de protéger la Commission (personnel, infrastructures et information) contre toute menace en lien avec le terrorisme, l'extrémisme violent, et l'espionnage notamment. L'unité est composée d'environ 45 membres (dont des experts nationaux détachés), répartis en quatre sections, travaillant dans un environnement dynamique et convivial. Les principales tâches de l'unité sont le contre-espionnage (CI) et le contre-terrorisme (CT), l'évaluation des menaces, la cyberdéfense (CART) et le renseignement de source ouverte (OSINT). L'unité est chargée de mener des enquêtes de sécurité dans les domaines du contre-espionnage et du terrorisme. Elle est aussi chargée de missions de sensibilisation auprès de l'ensemble du personnel, dont les commissaires et les membres des cabinets, aux risques de sécurité liés au contre-espionnage et au contre-terrorisme. L'unité est le point de contact privilégié de la Commission pour les services de sécurité et de renseignement des États membres.

Présentation du poste (nous proposons)

Nous proposons un poste d'analyste/enquêteur au sein du secteur chargé de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme (CT/CE), composé de 10 personnes. Ce secteur identifie, analyse, évalue, enquête et réalise le suivi de menaces potentielles liées au terrorisme, aux formes violentes d'extrémisme et d'activisme, aux conflits armés, à la criminalité, ainsi qu'aux individus potentiellement violents susceptibles de viser les intérêts de la Commission (personnel, VIP, événements, infrastructures), à la fois au sein de l'UE et dans des pays tiers. Le cas échéant, le secteur peut être amené à effectuer des enquêtes de sécurité en collaboration avec les autorités compétentes des États membres de l'UE.

La personne sera chargée de :

- Identifier, analyser et évaluer les menaces provenant du terrorisme, des formes violentes d'extrémisme et de tout autre menace sécuritaire physique susceptible de viser les intérêts de la Commission européenne (personnel infrastructures) au sein de l'Union européenne ;
- Surveiller les sources ouvertes pertinentes (dont les réseaux sociaux) s'agissant des facteurs de menace mentionnés ci-dessus ;
- Préparer des documents de sécurité destinés au personnel et VIP de la Commission en mission de courte durée dans des pays tiers ; prodiguer des conseils sur la manière de parer aux menaces identifiées ;
- Produire des rapports d'incidents ad hoc ;
- Évaluer la menace visant les infrastructures de la Commission, incluant les Représentations de la Commission au sein des États Membres ;

- Contribuer aux rapports et briefings réalisés par le secteur ;
- Représenter le secteur au sein de comités et groupes de travail dédiés ;
- Maintenir et développer les relations opérationnelles et entretenir des échanges réguliers avec les services compétents des États membres et d'autres institutions, entités et organisations internationales de l'UE dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.
- Participer, le cas échéant, à des enquêtes de sécurité dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en lien avec les intérêts de la Commission européenne (son personnel et ses installations), en collaboration avec les services des États membres.

Profil du titulaire (nous recherchons)

Le secteur CT/CE est une équipe conviviale et dynamique, à la recherche d'un collègue professionnel, motivé, pragmatique, ayant l'esprit d'équipe et doté d'un sens développé des responsabilités, de la discrétion. Le candidat retenu devra disposer d'une solide connaissance et/ou expérience en matière d'analyse opérationnelle et d'évaluation de la menace. Une expérience en matière d'enquête ou de détection des communications à risque est un atout.

Le poste requiert de solides compétences analytiques, une capacité à travailler de manière structurée, une approche méthodologique et procédurale ainsi que de bonnes capacités de jugement. Une aptitude à communiquer efficacement ainsi qu'une capacité à rédiger de manière claire, précise et concise sont requises. Le candidat sélectionné devra être capable de travailler sous une certaine pression et de faire preuve de résilience. Il/elle devra avoir une attitude positive, et être orienté(e) vers les résultats, ouvert(e) d'esprit et flexible, avec de bonnes capacités d'organisation et de hiérarchisation.

La principale langue de travail de l'unité est l'anglais, dont la maîtrise est requise, tant pour la production écrite (notes et rapports) que pour l'expression orale (réunions et présentations à des publics restreints ou larges). Une bonne connaissance du français est considérée comme un atout.

Le candidat doit être titulaire d'une habilitation de sécurité en cours de validité jusqu'au niveau "SECRET UE/EU SECRET" ou être disposé à se soumettre à la procédure d'habilitation de sécurité nationale pour être autorisé à exercer ses fonctions.

Critères d'éligibilité

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d'éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. Si vous venez d'un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

Conditions du détachement

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l'article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l'Union européenne doit obligatoirement disposer d'une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission \(EU – Euratom\) 2015/444 du 13 mars 2015](#). Il vous appartient de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de votre détachement.

Soumission des candidatures et procédure de sélection

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l'intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l'AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](#)) en français, anglais ou allemand. Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veillez ne pas ajouter d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes ou attestation d'expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

(¹) Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).